



mai 2000

Destinataires : Directrices et directeurs des écoles publiques

Expéditeur : John Tooth  
Président du Comité consultatif ministériel sur le droit d'auteur

**Objet : Contrat de licence de droit d'auteur (1999-2004) entre  
les écoles canadiennes et CANCOPY**

---

Madame, Monsieur,

Les membres du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont négocié avec la *Canadian Copyright Licensing Agency*, CANCOPY, un contrat de licence portant sur les photocopies dans les écoles. Ce contrat vise toutes les provinces et les territoires à l'exception du Québec. Les négociations pour le Manitoba ont été approuvées par le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle, ainsi que les membres du Comité consultatif ministériel sur le droit d'auteur, qui est composé d'intervenants du système éducatif de la maternelle au secondaire 4.

Le nouveau contrat de cinq ans est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1999 et remplace celui de 1998-1999 établi pour une durée d'un an entre le Manitoba et CANCOPY, qui avait été prolongé du 30 juin 1999 au 31 août 1999. En bref, le nouveau contrat permet la photocopie de documents similaires à ce qui était autorisé en vertu de l'accord précédent.

Vous trouverez, joint à cette note de service, une copie de la lettre qui a été envoyée au personnel de votre école et qui explique l'utilisation continue qui peut être faite des documents imprimés qui sont protégés par des droits d'auteur.

Vous trouverez également trois copies de la nouvelle affiche. Elles doivent être placées sur chacune des photocopieuses de votre école, ou près de celles-ci. Cela comprend les photocopieuses situées dans les locaux administratifs, la bibliothèque et les centres de ressources ou d'orientation. Nous vous demandons également d'enlever et de détruire les affiches précédentes.

Il est possible d'obtenir une copie du contrat de licence (en anglais seulement) en consultant le site Web de la Section des ressources pédagogiques : <http://libinfo.merlin.mb.ca>. Il suffit de suivre le lien « IRU Publications », puis « Pan Canadian Schools/CANCOPY Copyright Licence Agreement Information ».

La version française de l'Entente pancanadienne sera disponible sous peu sur le site du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) sous Droit d'auteur <http://www.cmec.ca/else/indexf.stm>. Elle sera aussi disponible sur le site de la DREF : <http://edu.gov.mb.ca/manetfr/biblioth/index.html> sous Droit d'auteur.

De plus, Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba permet aux écoles de photocopier, sans avoir à obtenir de permission préalable, les lois et les règlements du Manitoba. Les lois et les règlements du Canada et de l'Ontario peuvent également être photocopiés.

Si vous avez des questions au sujet de ce contrat, veuillez communiquer avec John Tooth par téléphone au 945-7833 ou au 1-800-282-8069, poste 7833 ou par courriel à [jtooth@gov.mb.ca](mailto:jtooth@gov.mb.ca).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

John Tooth

---

Pièces jointes : lettre au personnel des écoles,  
trois copies de la nouvelle affiche